

## COVID-19 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 JUN 2020 AVEC LA DDFIP DES ALPES-MARITIMES

La réunion d'hier entre la direction et les organisations syndicales fût beaucoup plus courte et bien moins dense que celles des dernières semaines.

En cause, le peu d'évolutions depuis notre séance du 12 juin et un certain nombre de sujets toujours en cours d'arbitrage et/ou d'affinement.

Le directeur tient néanmoins à ces réunions informelles, tandis que de notre côté, elles nous permettent de faire remonter en live les questions et situations particulières qui nous sont rapportées.

**Ci-dessous les thèmes abordés :**

### RH / PRÉSENTIEL / TÉLÉTRAVAILLEURS

**88-89 % des agents du département travaillent** (contre 87 % annoncés le 12 juin dernier). **77 % en présentiel** (contre 73 %) et **11-12 % en télétravail** (contre 14 %).

**317 agents sont « empêchés »** (contre 392). **154 (contre 205) d'entre eux disposent d'une solution de télétravail**, ce qui nous laisse donc **163 agents encore en ASA** (contre 187).

Le détail par service au 18 juin dans le tableau ci-dessous (avec le rappel des situations au 12 juin) :

SERVICES	% d'agents en présentiel	Rappel 12/06/2020	% d'agents en télétravail	Rappel 12/06/2020	Nb d'agents empêchés	Dont en télétravail	Nb d'agents en ASA
SIP	72 %	72 %	12 %	12 %	82	34	48
SIE	73 %	69 %	10 %	13 %	70	27	43
Trésoreries	78 %	76 %	10 %	11 %	50	23	27
Direction	79 %	73 %	16 %	19 %	44	34	10
PCE	63 %	54 %	27 %	43 %	16	12	4
CDIF	84 %	88 %	0 %	4 %	6	0	6
PCRPP	87 %	80 %	1 %	3 %	9	1	8
SPF	73 %	65 %	23 %	31 %	18	15	3
SDE	76 %	83 %	13 %	7 %	7	4	3

À compter du 22 juin, malgré les dernières annonces du gouvernement sur la reprise « obligatoire » des écoles (maternelles, primaires et collèges), le directeur a indiqué que la DDFIP devrait s'adapter parce que les choses ne seront pas aussi simples que voulues par nos dirigeants.

Certaines écoles fonctionneront peut-être encore par roulement en fonction des décisions des élus locaux et des chefs d'établissement.

De même, les aménagements possibles ne s'arrêteront pas forcément au lendemain de la fin de l'état d'urgence sanitaire fixée au 10 juillet, pour les enfants comme pour les agents qualifiés de fragiles.

Bref, les positions ne sont pas figées et évoluent perpétuellement. Les situations particulières des uns et des autres seront donc toujours réévaluées en fonction de chacune de ces évolutions.

## CONGÉS

### ➤ Vol des congés :

**La prise en compte du calcul des congés volés va prendre beaucoup plus de temps que prévu** puisque la direction doit contrôler une à une toutes les informations remontées par les chefs de service.

Cette dernière nous indique en effet que certaines des données qui leur ont été transmises semblent très « exotiques » et méritent donc une **vérification approfondie** (temps partiels non pris en compte, etc.).

### ➤ Lauréats des concours B et A avec début de scolarité en 2020 :

Nous avons posé une question à la direction suite aux remontées de certains collègues qui ont réussi un concours et doivent partir en scolarité au 01/09 ou au 01/10/2020.

Pour ces agents, la règle veut que les droits à congés annuels soient proratisés.

Exemple : vous intégrez une école au 01/09, vos droits à congés sont recalculés sur une base de 8/12eme au titre de l'année N. Jusque-là tout est normal.

**Mais cette année, avec le vol des congés, un cas de figure n'est « pas dans le manuel ».**  
**Ces congés volés doivent-ils également être proratisés selon le même quantum ?**

La question est légitime dans la mesure où les collègues concernés pourraient se retrouver avec très (trop) peu de congés à prendre durant la période estivale alors que certains ont des enfants, d'autres doivent s'organiser pour leur départ, etc.

**La direction va donc demander à la DG de statuer sur cette question.**

## PRIME COVID-19

Les calculs sont toujours à la validation mais le directeur a au moins tenu à nous donner des infos un peu plus fines au sujet de la répartition par grade :

**Environ 80 % des « primés » seront des cadres B et C et le reste des A et A+.**

## ACCUEIL DU PUBLIC

La situation semble maîtrisée depuis le début de la semaine. Aucune difficulté particulière n'est remontée. Les rapports communiqués par les sociétés d'audit sont globalement positifs et confirment que la majorité des consignes sanitaires sont respectées.

**Sur l'accueil de Cadeï, malgré les instructions claires données par Mr BRECHARD lui-même le 12 juin dernier, et réaffirmées hier matin, une certaine cacophonie a semblé régner en début de semaine.**

**La direction avait bien précisé que les agents de SIP n'avaient pas vocation à occuper un box en permanence. Ils ne devaient descendre que sur sollicitation de l'équipe d'accueil et uniquement pour les cas complexes ou prévus par le protocole.**

D'une part, parce que la présence du public dans les locaux doit être très restreinte, et d'autre part, parce que les collègues des SIP (en sous effectif) sont mobilisés sur toutes les autres tâches liées à la campagne (saisie des déclarations, mais pas que...).

**Or, au début de la semaine, des instructions contraires semblaient avoir été données. Depuis, des changements de braquet ont eu lieu, mais Mr BRECHARD va quand même rappeler les consignes d'organisation de la réception dans la période.**

## CAMPAGNE IR

Le directeur est toujours très satisfait du taux de décroché des appels téléphoniques (proche de 100 %). Idem en ce qui concerne les E-contact.

Au niveau national, notre administration a reçu 50 % de communications en plus que l'année dernière durant la campagne.

Les déclarations papiers rentrent un peu mieux.

Le stock est d'environ 16 000 décla 2042 à saisir, soit une semaine de travail pour 40 agents.

Une double interrogation subsiste concernant :

- Le nombre de déclarations automatiques qui tomberont dans le système à la fin du mois ;
- Une autre sur la quantité de déclarations non encore déposées du fait du report de délais à la fin du mois pour certaines catégories à l'impôt sur le revenu (BIC, BNC, RF notamment).

## MUTATIONS LOCALES

À ce jour, **292 demandes ont été déposées. Il s'agit pour moitié de régularisations** des ALD locaux, des collègues concernés par des restructurations « pour ordre » (SPF et PCE) et des suppressions d'emplois.

Un sujet s'est posé dans le 06 concernant les stagiaires B arrivés le 2 juin et qui connaissaient leur affectation depuis la fin de 2019.

Ces agents étaient censés demeurer dans leur service formateur d'accueil.

Or il s'avère que 5 d'entre eux ont été affectés en surnombre et on leur demande aujourd'hui de participer au mouvement local pour régulariser leur situation, ce qui n'est pas prévu par ALOA.

Décidément cette année, le mouvement B, tant national que local, nous aura réservé bien des mauvaises surprises et créé de multiples problèmes...

**N'oubliez pas, pour ceux qui le souhaitent, de nous transmettre vos fiches de vœux pour les mutations locales.**

**Prochaine réunion mercredi 24 juin 2020 à 9h30 à Delille.**